

Signal encourageant : l'absentéisme a continué de baisser au cours du premier semestre de l'année

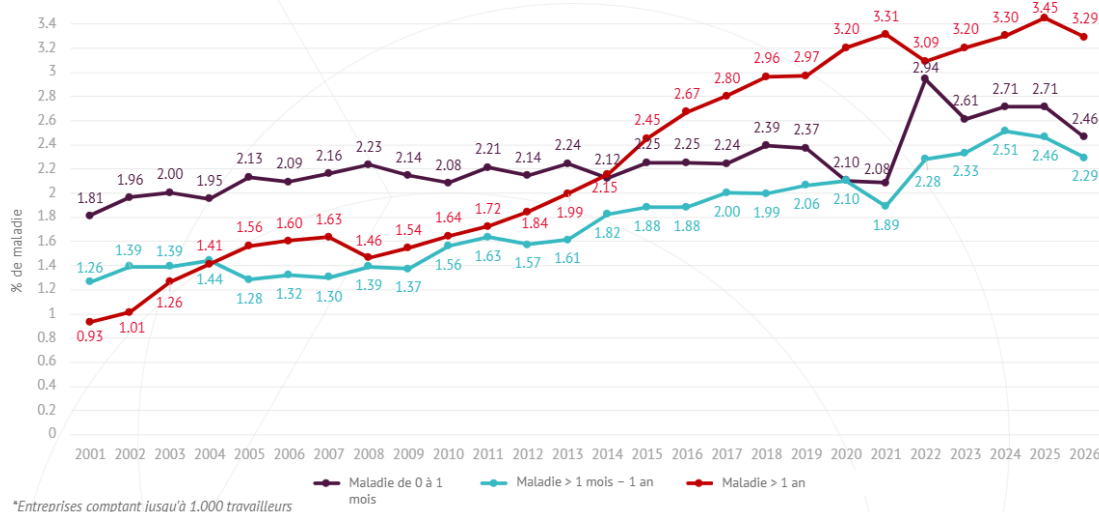
C'est surtout l'absentéisme de moyenne durée chez les ouvriers qui a fortement diminué : de 11 % en un an

- L'absentéisme de longue durée (supérieur à un an) a baissé de 4,6 % au premier semestre 2026, passant de 3,45 % à 3,29 %.
- L'absentéisme de moyenne durée (entre un mois et un an) a connu une baisse de 6,9 %. Chez les ouvriers, il a même reculé de 11 % au premier semestre 2026, passant de 3,17 % à 2,82 %. Chez les employés, ce pourcentage est resté stable.
- Le taux d'absentéisme de courte durée (jusqu'à un mois) a connu la plus forte baisse (-9,2 %), passant de 2,71 % au premier semestre de 2025 à 2,46 % au premier semestre de 2026.

Bruxelles, 29 septembre 2026 – La baisse de l'absentéisme observée par Securex l'année dernière s'est poursuivie pendant la première partie de l'année 2026. Cette évolution coïncide avec une série de mesures fédérales comprenant telles que le suivi plus précoce de l'incapacité de travail et l'exploration plus rapide des possibilités de reprise du travail, y compris sous une forme adaptée. Au cours du premier semestre 2026, le taux global d'absentéisme a connu une forte baisse de 6,7 %, passant de 8,62 % à 8,04 %. C'est ce qui ressort d'une étude menée par le prestataire de services RH Securex. Depuis 2025, l'absentéisme de moyenne durée (de 1 mois à 1 an) a baissé de 6,9 %, tandis que les absences de longue durée pour cause de maladie (plus d'un an) ont reculé de 4,6 %.

Cette évolution reste, de manière assez frappante, visible malgré un changement administratif : depuis janvier 2026, la période de rechute a été prolongée de deux à huit semaines, ce qui devrait normalement entraîner davantage d'absences de moyenne et de longue durée. Selon Securex, le fait que les baisses se poursuivent malgré cette modification est la preuve que les mesures fédérales ont un impact, y compris le volet relatif aux employeurs, qui a été concrètement mis en œuvre depuis le 1er janvier de cette année.

Evolution du taux de maladie selon la durée dans le secteur privé belge - premier semestre de chaque année*



L'absentéisme de moyenne durée recule fortement chez les ouvriers

Au cours du premier semestre 2026, l'absentéisme de moyenne durée est passé de 2,46 % à 2,29 %. Derrière cette moyenne se cache une différence marquée entre les ouvriers et les employés. Chez les ouvriers, l'absentéisme de moyenne durée a significativement diminué de 11%, passant de 3,17 % à 2,82 %.

Cette évolution va de pair avec diverses mesures fédérales visant à assurer un suivi plus précoce de l'incapacité de travail et une reprise du travail plus rapide. Ainsi, les employeurs sont tenus de rester en contact régulièrement avec les collaborateurs absents et d'évaluer leur capacité de travail à partir de six semaines d'absence. En outre, ils sont encouragés à agir plus tôt et de manière plus structurelle en faveur de la réintégration, avec ou sans aménagements.

On n'observe pas de baisse comparable chez les employés. Le pourcentage est resté statistiquement stable : 1,96 % au premier semestre 2026, contre 2,01 % sur la même période en 2025.

« Il n'est pas illogique que l'absentéisme de moyenne durée diminue principalement chez les ouvriers. Leurs problèmes de santé sont plus souvent d'ordre physique, ce qui permet généralement de définir plus concrètement le parcours de rétablissement et le travail temporairement adapté. Parallèlement, nous constatons que les mesures entrées en vigueur en 2026 permettent d'engager plus rapidement le dialogue autour de la reprise du travail. La Réintégration 3.0 et la nouvelle cotisation de solidarité,

associés au suivi renforcé par les mutualités mis en place l'année dernière, permettent d'examiner plus rapidement ce qu'une personne est encore en mesure de faire. Et c'est précisément là que réside un élément clé : plus tôt l'employeur, le travailleur et les partenaires de soins concernés recherchent ensemble des solutions réalisables, plus grandes sont les chances qu'une absence temporaire reste effectivement temporaire », explique Heidi Verlinden, Research Project Manager chez Securex.

L'absentéisme de longue durée a également connu une baisse significative au cours du semestre 2026, passant de 3,45 % à 3,29 %. Cela représente une baisse de 4,6 % par rapport au premier semestre 2025. Selon Securex, les initiatives proposant un accompagnement personnalisé aux salariés en arrêt de travail de longue durée semblent commencer à porter leurs fruits. Les employeurs et les salariés accèdent de plus en plus facilement à des ressources d'aide importantes, telles que le fonds Retour Au Travail de l'INAMI. Grâce à ce fonds, un salarié bénéficie d'un accompagnement individuel sur mesure dispensé par un coach agréé, qui assure le suivi du parcours. Ce soutien est gratuit tant pour le salarié que pour l'employeur.

Une saison grippale plus légère coïncide avec une diminution des absences de courte durée pour maladie

L'absentéisme de courte durée a baissé de 9,2 % au cours du premier semestre 2026, passant de 2,71 % au premier semestre 2025 à 2,46 % au cours des six premiers mois de cette année. Cette baisse est observable tant chez les ouvriers que chez les employés. Chez les ouvriers, l'absentéisme de courte durée est passé de 3,25 % à 2,95 %, alors qu'il a évolué chez les employés de 2,36 % à 2,15 %.

Cette baisse coïncide avec une saison grippale moins marquée au cours du premier semestre 2026 que durant la même période l'année dernière. Les infections respiratoires saisonnières, qui entraînent généralement des absences de courte durée, ont donc eu un impact moindre sur l'absentéisme. La prolongation, depuis janvier 2026, de la période administrative de rechute, qui est passée de deux à huit semaines, joue également un rôle dans l'enregistrement des périodes de maladie de courte durée : les absences successives sont plus souvent considérées comme une seule et même période de maladie.

Une attention soutenue à la réintégration reste nécessaire

Les chiffres du premier semestre 2026 confirment l'évolution positive déjà constatée par Securex l'année dernière. La baisse significative de l'absentéisme de moyenne durée chez les ouvriers constitue notamment un signal important. En même temps, les absences de

longue durée restent un défi majeur : sur une journée de travail moyenne au premier semestre 2026, 3,29 % des travailleurs étaient absents pour maladie depuis plus d'un an.

De plus, un recul du taux d'absentéisme pour cause de maladie n'est qu'un aspect parmi d'autres. La manière dont les travailleurs reprennent le travail après une absence détermine également la pérennité de cette reprise. Des contacts réguliers pendant l'absence, un dialogue ouvert sur les possibilités et une attention portée au travail temporairement adapté peuvent favoriser une reprise progressive du travail.

Stephanie Heurterre, Senior HR Consultant chez Securex : *« Les chiffres sont encourageants, mais une reprise durable exige davantage qu'un retour au travail rapide. Lorsque l'employeur et le collaborateur discutent à temps de ce qui est réalisable pour le travailleur comme pour l'organisation, les conditions sont réunies pour une reprise qui tient compte à la fois du rétablissement du travailleur et des besoins de l'organisation. Mais la reprise du travail ne constitue pas une fin en soi. Il reste également important, par la suite, de maintenir un dialogue ouvert, d'évaluer la situation et d'ajuster si nécessaire. C'est ainsi que l'on augmente les chances d'un retour durable à long terme. »*

Alors que les mesures publiques visant à assurer un suivi précoce et une activation produisent possiblement déjà leurs effets, la prévention reste donc le principal levier pour lutter contre l'incapacité de travail. Pour prévenir l'absentéisme, il convient de prêter attention à la charge de travail, à l'ergonomie, à la santé mentale et à la mise en place d'une culture dans laquelle les travailleurs peuvent le signaler rapidement quand ça ne va pas.

###

À propos de l'étude

Les chiffres présentés dans cette étude sont basés sur les données enregistrées par les employeurs. Ils s'appliquent à un travailleur moyen dans les entreprises comptant jusqu'à 1 000 travailleurs du secteur privé belge. Au cours du premier semestre 2026, l'échantillon comprenait 21 107 employeurs et 163 231 travailleurs. Les travailleurs de l'échantillon disposent d'un contrat d'au moins 30 jours, dont au moins un jour se situe dans la période étudiée.

La comparaison avec les données de population de l'ONSS montre que l'échantillon de Securex reflète le marché du travail belge en ce qui concerne le statut, le sexe et l'âge des travailleurs, ainsi que la taille des entreprises comptant jusqu'à 1 000 travailleurs. Il est toutefois moins représentatif au niveau régional. C'est pourquoi Securex corrige les taux d'absentéisme à l'aide d'un facteur de pondération spécifique à chaque province.

À propos de Securex

L'esprit d'entreprise est le moteur de notre économie, les travailleurs en sont la clé du succès. Securex accompagne les entrepreneurs débutants et confirmés dans le développement, la croissance et la protection de leur entreprise. Nous croyons fortement en une politique du personnel adaptée à l'individu et soucieuse de l'employabilité durable.

Securex est le partenaire par excellence en matière d'entrepreneuriat et d'emploi. Il propose une gamme étendue et intégrée de services dans les domaines du développement et de la croissance d'une entreprise, de l'administration du personnel et du calcul des salaires, de la prévention et du bien-être au travail, du développement des talents et des assurances. Chez Securex, on trouve tout sous le même toit.

En tant qu'entreprise tournée vers l'humain, Securex considère que notre succès commence par nos collaborateurs. Nous leur offrons un environnement où ils peuvent grandir et continuer à développer leurs talents. Cette base solide permet à Securex d'avoir un impact durable. Nos équipes fournissent des services divers et qualitatifs qui aident nos clients et leurs collaborateurs à briller, à adopter des pratiques durables et à avoir un impact positif sur la société.

En 2025, Securex a atteint un chiffre d'affaires de 467 millions d'euros. Le Groupe Securex compte plus de 1.900 collaborateurs en Belgique, en France, en Espagne, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Chaque jour, ils fournissent des services à 250.000 clients ensemble dont plus de 91.000 entreprises, 133.000 indépendants et plus de 5.000 partenaires en Belgique.

www.securex.be

Contact

Steven De Vliegheer

PR Specialist, Securex

steven.de.vliegheer@securex.be

+32 474 82 70 20

Steven Van de Broek

Media Relations, Weber Shandwick

svandebroek@webershandwick.com

+32 474 483 727